

**Wallonie****Esneux**

## **URBANISME**

### **AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par UNITE DES SCOUTS DE TILFF demeurant Rue du Chera 13 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Rue du Chera, 13 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°243X.

La demande vise les travaux suivants : installation d'un container maritime à côté des locaux scouts de Tilff pour stocker du matériel (tentes, malles métalliques, matériel d'animations, etc.) afin de :

- pourvoir libérer de l'espace d'animation de certains volumes encombrants
- avoir un espace fermé, sous clé, sans risque d'invasion de rats qui dégradent le matériel (et en particulier les tentes) et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte d'un règlement communal adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide :

- Implantation du volume secondaire
- volume à caractère architectural différent que le volume existant
- matériaux de toiture

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 juin 2024 au 22 juin 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)